

## SOCIÉTÉ ALGÉRO-MAROCAINE IMMOBILIÈRE ET MINIÈRE, Casablanca

S.A., 11 mars 1925 p. 99 ans.

SOCIÉTÉ ALGÉRO-MAROCAINE IMMOBILIÈRE ET MINIÈRE  
S.A. marocaine au capital de 3 MF.  
Siège social : Casablanca, 6, r. des Ouled-Ziane  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927, p. 555)

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
composé de 3 à 5 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

REUTEMANN (Édouard), 6, r. des Ouled-Ziane, Casablanca ;  
REUTEMANN (Georges), 1, route de Médiouna, Casablanca ;  
REUTEMANN (Maurice), à Mogador.

COMMISSAIRES AUX COMPTES  
NICOLET (Edmond), à Casablanca.

Objet. — Ttes ops immobilières en ts pays, et spécialement au Maroc...  
Capital social. — 3 MF en 3.000 act. de 1.000 fr.  
Parts de fondateur. — 1.500.  
Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale. Le surplus : 15 % au conseil ; 65 %  
aux act. ; 20 % aux parts de fondateur. Ttf, sur la proposition du conseil, l'ass. a le droit  
de décider le prélèvement, sur la portion revenant aux act. et aux parts, de ttes sommes  
qu'elle juge convenable de fixer, suivant les besoins de la soc., p. amortissements,  
reports à nouveau, etc.

---